



## Alerte sociale de la FSU-SNUipp 66 : les réponses de la DASEN sur vos conditions de travail, sur l'inclusion scolaire, sur les droits des personnels et leur gestion !

### **Conditions de travail**

Les agent.es de l'éducation nationale subissent une évolution du métier et des conditions de travail dégradées. Le nombre de démissions et les demandes de rupture conventionnelle augmentent de manière significative depuis quelques années. Les enquêtes nationales successives montrent un climat détérioré. Ces métiers ne sont plus attractifs.

Ecole inclusive sans moyens, dégradation des relations au travail, manque de personnels, injonctions ministérielles, vétusté du bâti scolaire, ... les signalements inscrits dans les RSST et les signalements DGI montrent que l'institution n'apporte pas de réponse à la hauteur des difficultés rencontrées par les élèves comme par les personnels.

Les équipes, sans formation spécifique, sont laissées seules pour trouver des solutions.

*La FSU-SNUipp 66 réclame des décisions urgentes :*

- Pour des moyens supplémentaires permettant de travailler dans des conditions sereines lors de la prochaine carte scolaire (création de postes de PE / RASED / TMB, ...)

Réponse de la DASEN : la DASEN exprime son inquiétude au sujet du constat des effectifs pour la rentrée prochaine qui est en baisse. Elle ne sait pas encore si des « emplois provisoires » (il faut comprendre des contractuels) seront reconduits ou non pour la rentrée prochaine. Pas d'informations sur les moyens en personnels titulaires pour 2024.

Ce que nous en pensons à la FSU-SNUipp 66 : La « Priorité au Primaire » affichée par le ministère n'est encore qu'un effet d'annonce ! En effet 1709 postes seront supprimés en France lors de la prochaine carte scolaire. Si la « Priorité » affichée était réelle, un autre choix aurait pu être fait : à savoir, abonder les postes malgré une baisse démographique afin d'améliorer les conditions de travail dans les écoles. Pour 2024, la dotation pour les P.O sera probablement négative, ce qui signifie que des postes seront supprimés !

Nous profitons de cette audience pour demander le nombre de contractuels recrutés depuis la rentrée scolaire. Aux 50 en poste actuellement, 15 recrutements supplémentaires sont en cours dont 9 seraient déjà recrutés.

- Pour l'arrêt des restrictions des droits des personnels (refus de départ en rupture conventionnelle, en disponibilité, de temps partiels / formations imposées / remboursement de frais ...) et des droits syndicaux (participation aux stages, RIS ...)

Réponse de la DASEN : Sur la question des stages syndicaux, la DASEN explique qu'elle a accordé toutes les demandes mais que la situation du remplacement dans le département ne pourra permettre de remplacer tous les collègues. Pour elle, l'organisation doit être au plus proche des besoins des écoles.

Ce que nous en pensons à la FSU-SNUipp 66 : Les retours d'accord sous réserve d'organisation du service que les collègues reçoivent ne sont pas acceptables pour nous, et encore moins les demandes non institutionnelles de « s'arranger entre collègues » qu'envoient certains IEN. La réglementation est claire, l'IEN accorde ou pas et doit, dans ce cas-là argumenter son choix. Une demande en attente 15 jours avant le stage est considérée accordée. Sur les refus en tous genres (temps partiel, dispo, rupture conventionnelle, etc...), ils sont une conséquence directe du manque de poste !

- L'arrêt des formations et des réunions sur les samedis, dimanches et lors des vacances scolaires

Réponse de la DASEN : La DASEN nous indique qu'elle va se pencher plus précisément sur la question de la formation des PES mise en place pendant les vacances scolaires. Ces formations en dehors du temps de classe ont vocation à se généraliser, selon le souhait du ministère.

Ce que nous en pensons à la FSU-SNUipp 66 : La formation des PES proposée pendant les vacances scolaires est pour nous inacceptable et la première réponse de la DASEN à notre demande de changement de date, irrecevable. Les stagiaires dans le cadre de leur formation initiale ne doivent pas être formés sur leur temps personnel, c'est une formation qui leur est due.

Quant aux formations pendant les vacances ou le soir, nous affichons notre profond désaccord avec cette mise en place. La formation continue doit se dérouler sur le temps de travail.

- Le respect des textes sur les obligations réglementaires de service des personnels

Nous sommes revenus sur la journée de solidarité utilisée à tort par les IEN pour des formations (laïcité, harcèlement...). L'organisation de cette journée est pourtant cadrée dans un texte réglementaire, elle doit prendre la forme d'une concertation

supplémentaire sur le « projet d'école » et sa date doit être fixée après consultation du conseil des maîtres et maîtresses !

Réponse de la DASEN : Elle suit les directives nationales sur ce sujet.

Ce que nous en pensons à la FSU-SNUipp 66 : le texte réglementaire n'est pas respecté ! Nous avons profité de cette audience pour demander que la deuxième journée de pré-rentrée soit effectivement donnée aux collègues et non utilisée à des fins de formation. Nous avons réaffirmé que cette journée était nécessaire aux équipes dans la préparation de leur classe. Pour le reste, nos ORS, sont claires : 24h d'enseignement + 108h et c'est tout ! Le reste s'appelle du bénévolat ou du volontariat.

- L'amélioration des conditions de travail des directeurs et directrices (respect des quotités de décharges existantes et augmentation de celles-ci, aide à la direction et au fonctionnement de l'école, revalorisations salariales)

Réponse de la DASEN : Elle s'attache à regarder cela de près.

Ce que nous en pensons à la FSU-SNUipp 66 : nous avons demandé que les décharges des directrices et directeurs des petites écoles soient assurées de façon prioritaires, avec un calendrier défini à l'avance et respecté. C'est la seule condition pour que ces collègues puissent prévoir les RDV et réunions, qu'ils et elles doivent organiser pour les élèves de leur école. Malheureusement, ce n'est pas encore le cas partout et ce sont les collègues qui en pâtissent sur le terrain.

- Pour une hiérarchie en soutien et qui protège les équipes

Ce que nous en pensons à la FSU-SNUipp 66 : nous avons rappelé que l'article L 4121-1 du Code du Travail prévoit que l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la santé physique et mentale des travailleurs.

Réponse de la DASEN : les IEN apporteraient des réponses aux équipes. Les enseignants veulent des effets immédiats.

- Pour l'amélioration des conditions de travail des AESH

Dès leur création, nous avons dénoncé le système des PIAL et sommes plus qu'inquiets de leur transformation en PAS.

Réponse de la DASEN : La DASEN avoue que les PIAL ne sont pas satisfaisants et nous informe que le passage aux PAS ne se fera pas à la rentrée prochaine dans les Pyrénées Orientales. Les PAS devraient être constitués d'un coordonnateur et de deux personnels du médico-social (employé par l'ARS). Nous sommes encore en phase expérimentale au niveau national. Il s'agira d'accompagner les personnels au passage futur.

Ce que nous en pensons à la FSU-SNUipp 66 : nous n'avons eu de cesse de dire que les PIAL n'étaient pas la solution dès leur création, la DASEN elle-même le reconnaît !

- Contre la perte de sens du métier d'enseignant·es, avec la fin des injonctions contradictoires, des tâches chronophages et des réunions hors temps de travail qui débordent des 108h. La liberté pédagogique doit être respectée.

Ce que nous en pensons à la FSU-SNUipp 66 : la liberté pédagogique des enseignants doit être respectée et les tentatives d'uniformisation des apprentissages doivent cesser. Nous exerçons un métier de concepteur qui ne peut devenir un métier d'exécutant car ce sont les PE qui connaissent le mieux leurs élèves !

Réponse de la DASEN : La DASEN est d'accord sur ce point et pour elle, il n'y a pas d'obligation réglementaire à suivre des méthodes.

- La mise en place d'une réelle médecine du travail pour les personnels

Ce que nous en pensons à la FSU-SNUipp 66 : Nous faisons remonter l'exaspération des personnels à ne pas avoir de réelle médecine du travail. La médecin des personnels va partir en retraite, nous avons beaucoup de craintes sur le fait qu'elle ne soit pas remplacée !

Réponse de la DASEN : Pas de réponse claire de sa part.

### **Inclusion des élèves en situation de handicap**

Si la loi de 2005 a permis une évolution sociétale et une amélioration de la prise en compte des élèves en situation de handicap, cette ambition ne s'est pas accompagnée des moyens suffisants. C'est aujourd'hui une source de travail empêché altérant les conditions d'enseignement pour les élèves comme les conditions de travail des enseignant·es et des AESH. Les équipes se retrouvent seules et sans formation pour gérer comme elles le peuvent l'inclusion des élèves en situation de handicap.

*La FSU-SNUipp 66 demande :*

- Une augmentation du nombre de places dans les établissements spécialisés qui permette d'assurer que les orientations soient respectées.

Réponse de la DASEN : La DASEN nous a dit qu'elle avait organisé une réunion à la DSDEN dans ce cadre-là avec les personnels de l'ARS, de la MDPH, les IEN ... afin de faire un état des lieux de la situation et a ajouté qu'elle avait fait une demande d'augmentation du nombre de places disponibles en établissements spécialisés il y a 1 mois.

Ce que nous en pensons à la FSU-SNUipp 66 : Nous regrettons de ne pas avoir été conviés à cette réunion. Nous ajoutons que c'est un des problèmes principaux dans les écoles qui nous remonte actuellement et qui génère beaucoup de souffrance au travail. Environ 150 élèves notifiés vers un ESMS n'y sont pas affectés et sont en classe ordinaire !

- Une formation continue de qualité sur temps de service, pour tous les personnels, sur le handicap, ainsi que sur les élèves hautement perturbateurs.

Ce que nous en pensons à la FSU-SNUipp 66 : La réponse donnée la plupart du temps n'est pas efficiente et les collègues ne se sentent pas soutenus et aidés par leur hiérarchie. Pour nous, il faut arrêter la culpabilisation des personnels sur le plan pédagogique mais apporter des solutions.

De plus, le traitement des fiches RSST des collègues par les IEN doit être plus rapide et doit également apporter des solutions.

Réponse de la DASEN : elle concède que les réponses envoyées sont trop souvent tardives et peu efficaces. Elle a rappelé aux IEN la nécessité d'apporter des réponses systématiquement.

- L'augmentation du nombre d'enseignant·es spécialisés, PsyEN, infirmières et médecins scolaires, enseignant·es référent·es, enseignant·es surnuméraires.

Réponse de la DASEN : pas de réponse apportée sur ce point.

Ce que nous en pensons à la FSU-SNUipp 66 : au regard de la dotation pour 2024, toutes les créations nécessaires ne seront pas mises en place. « Priorité au primaire » vous avez dit ?!

### **Dialogue social départemental / droit syndical / gestion des personnels**

Depuis quelques années, le dialogue social entre la DSDEN et les délégués du personnel se dégrade. La loi de transformation de la fonction publique a amplifié ces difficultés.

Pourtant, si les sujets de gestion collective ont été retirés des attributions des CAPD, rien n'interdit les échanges à ce sujet.

La FSU-SNUipp demande que la communication de tous les documents nécessaires au travail des représentant·es des personnels et les réunions, audiences et de groupes de travail, soient facilitées, afin d'améliorer le fonctionnement du service public d'éducation comme le respect des droits des agent·es.

De plus en plus souvent, les personnels nous font remonter des pratiques qui s'apparentent à de l'antisindicalisme : remarques sur la sollicitation de la FSU-SNUipp, remarques sur les copies de mails à notre organisation syndicale, sur les accompagnements lors des entretiens avec la hiérarchie, non-respect des articles du décret de 82-447 du 28 mai 1982

Enfin, nous vous alertons sur la gestion des personnels opaque et inéquitable, éléments que nos collègues nous signalent au quotidien.

*La FSU-SNUipp 66 revendique :*

- Des réponses à nos questionnements et mails lorsque nous sollicitons l'administration

Réponse de la DASEN : pas de réponse claire.

Ce que nous en pensons à la FSU-SNUipp 66 : les élus des personnels que nous sommes méritent le respect car c'est la profession qui nous a mandatés lors des élections professionnelles. A ce titre, au-delà de la courtoisie et du professionnalisme dont doit faire preuve l'administration, nous exigeons des réponses !

- La transmission des informations et documents nous permettant d'exercer nos mandats d'élu.es des personnels : résultats des nominations sur postes à profils, communication des listes demandées conformément aux avis favorables de la CADA, effectifs en ULIS 1<sup>er</sup> degré et ULIS 2<sup>nd</sup> degré du département et nombre d'élèves en attente de place, nombre d'élèves ayant une notification d'accompagnement AESH qui n'en bénéficient pas ou partiellement, liste des PIAL et de leurs coordonnateurs, état des lieux des postes Education nationale dans l'ASH.

Ce que nous en pensons à la FSU-SNUipp 66 : Ces documents doivent nous être transmis afin que nous puissions effectuer correctement notre mission d'élus du personnel. La Commission d'accès aux documents administratifs a d'ailleurs émis des avis favorables à nos diverses demandes de transmission de ces documents.

Réponse de la DASEN : Pas de réponse claire de sa part à ce sujet. Elle va se pencher sur ce dossier. Il n'y a pas d'opposition formelle, mais les directives académiques et nationales seront respectées.

- L'arrêt des attributions de briques du « Pacte » à des personnels non volontaires

Ce que nous en pensons à la FSU-SNUipp 66 : Nous sommes surpris de voir des listes de collègues non-volontaires affectés sur des missions liées au Pacte !

- Une information à tous les personnels de la DSDEN 66 sur le droit syndical, ainsi que la stricte application de celui-ci, droit à valeur constitutionnelle depuis 1946, consacrée en 1971 par le Conseil constitutionnel, ainsi que dans tous les textes européens et internationaux (Convention de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du Conseil de l'Europe, Charte sociale européenne, Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne)

Réponse de la DASEN : il n'y a pas de positionnement de principe contre les organisations syndicales à la DSDEN.

Ce que nous en pensons à la FSU-SNUipp 66 : Heureusement, sinon ce serait hors la loi ! Certaines réflexions, mails ou écrits provenant de services de la DSDEN et de certains IEN remettent en cause l'accompagnement auquel tous les personnels ont droit. Cette pression doit cesser et le droit des personnels doit être respecté.

- Transparence et équité envers les personnels dans le cadre des promotions HC et classe exceptionnelle

Ce que nous en pensons à la FSU-SNUipp 66 : Nous sommes revenus sur l'épisode des promotions à la Hors Classe qui a été particulièrement compliqué cette année et avons informé la DASEN que les réponses que recevaient les collègues suite à leur recours dans ce cadre-là étaient erronées.

Réponse de la DASEN : Elle en parlera aux services.

- La mise en place de groupes de travail sur l'écriture des circulaires avant leur parution

Ce que nous en pensons à la FSU-SNUipp 66 : Suite à une demande de notre part d'être associés à la relecture des circulaires avant leur parution (afin que nous puissions faire remonter vos et nos remarques), la DASEN s'était engagée à nous convier à des réunions dans ce sens. Depuis la rentrée, de nombreuses circulaires sont parues et nous n'avons jamais été sollicités.

Réponse de la DASEN : Elle nous répond que les services ne peuvent pas apporter de modifications aux circulaires académiques mais qu'ils prendront contact avec nous pour les circulaires départementales.

Nous notons qu'il est regrettable que ni le Secrétaire Général ni le service des personnels n'aient été présents lors de cette alerte sociale !

- L'abandon du projet de fusion des postes de TMB F.C et REP+ avec les postes de TMB maladie

Réponse de la DASEN : Le projet déjà acté est une commande académique et nécessite pour elle un gros travail, qu'elle vient d'engager, afin que les brigades actuels puissent garder leurs compétences (formation continue, REP +, maladie). Elle souhaite organiser une réunion de travail en invitant les TMB.

Ce que nous en pensons à la FSU-SNUipp 66 : Nous demandons que ce projet soit abandonné. Nous profitons de cette alerte pour demander que les formations ne se déroulent plus sur une demi-journée mais sur des journées entières. Cela permettrait aux collègues adjoints de se poser une journée pour de la formation et surtout éviterait aux collègues TMB un trajet sur le temps de la pause méridienne. En effet, ces derniers ne touchent qu'une seule fois l'ISSR par jour et ont une pause méridienne écourtée.

Réponse de la DASEN adjointe : cela vient du format de la formation par constellations. Nous répondons que les formats peuvent changer.

- La transmission du nombre de collègues non remplacés lors d'absences depuis la rentrée scolaire et la mise en place d'un point hebdomadaire sur ce point

Réponse de la DASEN : Selon la DASEN adjointe, cette demande n'est pas réalisable de manière hebdomadaire. La DASEN nous dit qu'elle essaiera de faire une remontée par quinzaine.

Ce que nous en pensons à la FSU-SNUipp 66 : Ce sujet du non-remplacement est un véritable problème qui aggrave les conditions de travail des équipes quotidiennement. Un état des lieux est nécessaire.

- L'arrêt des évaluations d'écoles imposées aux équipes.

Ce que nous en pensons à la FSU-SNUipp 66 : ce dispositif est imposé, chronophage (aucun temps prévu dans nos ORS, c'est donc du bénévolat !) et bien souvent peu utile selon vos retours.

Par ailleurs, la FSU-SNUipp dénonce les dysfonctionnements concernant la FSSSCT. La transmission systématique et immédiate des signalements RSST et DGI aux membres de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail n'est pas assurée. Il s'agit ici d'une situation de travail syndical empêché que nous vous demandons de rectifier.

Ce que nous en pensons à la FSU-SNUipp 66 : Après consultation, nous indiquons à la DASEN que partout en France, les fiches RSST sont envoyées en temps réel aux membres de la FSSSCT ! Pourquoi cela n'est pas le cas chez nous ?

Réponse de la DASEN : Elle nous dit se pencher sur la question...

En application du décret n°2008-1246 du 1/12/2008, nous vous demandons d'engager une négociation préalable sous trois jours.

Pour finir, notre administration n'est pas au courant qu'elle doit nous transmettre un relevé de conclusions suite à l'entretien et le publier sur le site de la DSDEN 66 ....

Pour la FSU-SNUipp 66, les co-secrétaires départementaux,  
Audrey Corrège, Jérôme Guy, Jean-François Nogues